

6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2022, ou exercice du 01/01/22..... au 31/12/22.....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 - Achats</b>	3 000	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	164 760
Achats matières et fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures	3 000	<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	12 435
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	42 000		
Locations	41 000		
Entretien et réparation			
Assurance	1 000	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	124 700	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	99 700		
Publicité, publication	24 000		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	1 000		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	90 750	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	58 750	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	12 435
Charges sociales	24 800	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	7 200	Autres établissements publics	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	5 000
		756. Cotisations	5 000
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	260 450	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	182 195
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	78 255

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>7</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	4	875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	4	<b>TOTAL</b>	0

La subvention sollicitée de.....85500€, objet de la présente demande représente .....46,00% du total des produits du projet  
(montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) REVELLAT EVELYNE  
représentant(e) légal(e) de l'association Présidente de l'association

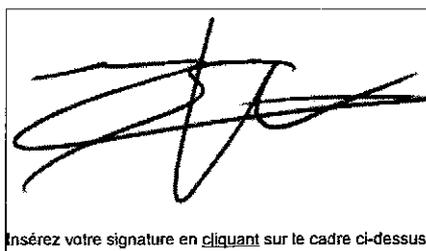
Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci<sup>8</sup>.

### déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>9</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>10</sup> :
  - inférieur ou égal à 500 000 €
  - supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de : Fonctionnement : 26000 € au titre de l'année ou exercice 20.22  
Pour le Projet : 59500 € au titre de l'année ou exercice 20.22  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.  
=> Joindre un RIB

Fait, le 10/11/21..... à Nogent sur Marne.....

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris Est  
188 Gde rue Charles de Gaulle  
94130 Nogent sur Marne  
Association N° W942006769

<sup>8</sup> "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

<sup>9</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.